



Ce mois-ci, l'équipe de DEVIMO inc vous propose un forfait intéressant : **achetez un bloc de 4 heures de consultation privée** et obtenez un **rabais de 15%** (valeur de plus de 50\$)! Cette offre vous permettra d'avoir du soutien et de l'aide en tout temps pour votre première transaction ou pour n'importe quel problème de gestion que vous pouvez rencontrer! Vous obtiendrez plus de détails via notre site web ou en nous contactant par téléphone. *Permettez nous de vous aider à prospérer dans l'investissement immobilier!*

L'importance de faire appel à un évaluateur agréé

Lorsque vient le temps de régler les aspects d'une succession, plusieurs professionnels se succèdent : notaire, avocat, comptable, fiscaliste, évaluateur agréé, planificateur financier, etc.

En ce qui concerne l'évaluateur agréé, dans le cadre du partage d'un patrimoine familial (immobilier et mobilier), celui-ci accompagne le liquidateur de la succession dans ses démarches afin de l'aider à prendre des décisions éclairées rendant le partage le plus équitable possible et facilite la mise en marché des biens nécessitant une disposition. De plus, l'évaluation de la valeur marchande en date du décès permet à la succession de payer la juste part d'impôt exigible et éviter également d'éventuels litiges avec le fisc et/ou d'autres instances gouvernementales.

Le travail de l'évaluateur agréé consiste à formuler une opinion objective sur la valeur d'un bien ou d'un droit immobilier à une date donnée (généralement en date du décès). Les préjugés, les intérêts personnels et les préférences ne figurent pas dans sa démarche professionnelle. Pour en arriver à porter un jugement réaliste sur la valeur d'une propriété, l'évaluateur agréé utilise une combinaison de trois méthodes reconnues : la méthode du coût, la méthode de comparaison et la méthode du revenu.

Membre d'un ordre professionnel, il doit respecter des normes de pratique et un code de déontologie. Il est également sujet à des inspections sur sa pratique professionnelle. De plus, l'assurance responsabilité professionnelle obligatoire constitue un recours supplémentaire pour sa clientèle. Seul le titre É.A., utilisé par les évaluateurs agréés, garantit des services de qualité et des recours pour le public.
É.A. : un titre réservé...aux meilleurs

Vous avez des commentaires ou des témoignages? N'hésitez pas à nous écrire!

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe de DEVIMO inc



COORDONNÉES : 9 rue Chayer, Mascouche, Qc J7L 3H9 T : 514.282-6669
F : 450.477-8948 C : formation@devimo.ca

Envoyer nous un message à contact@devimo.ca afin de ne plus recevoir l'infolettre DEVIMO inc.

Copyright DEVIMO 2010 ©, Conception Studio 712

Numéro 9, Septembre 2011



[Visitez notre blog pour plus d'articles informatifs!](#)

Conférences à venir

- 4 octobre, Montréal - [Soirée CIIQ](#)
- 26 septembre, Montréal - [APQ - Location condo](#)
- 19 octobre, Montréal - [Portrait marché immobilier](#)
- 8 octobre, Laval - [Déjeuner CBI](#)

Liens intéressants

- [Calculatrice d'épargne hypothécaire](#)
- [Corporation des propriétaires immobiliers du Québec \(CORPIQ\)](#)
- [Transsis Services Financiers - Sauvetages hypothécaires](#)
- [CPTAQ - Localiser un lot rénové](#)